

Cap à l'amont



N° 47 – vendredi 10 septembre 2010

Email : ms.esmeralda@proximus.be

Droit Divin dans le port de Dunkerque

Bateliers interdits de séjour

Ce sont de bien curieuses pratiques qui se développent dans nos ports qui rappellent le droit Féodal !

Pressions, interdits, insultes, casse... faut t'il se taire et ne jamais réagir ?

La Glissoire s'oppose à ces agissements et appelle à la solidarité des bateliers

N'ALLEZ PAS FAIRE LES VOYAGES DONT ON VEUT EXCLURE LE CONFRERE DU DRAKKAR



Le 11 Septembre 2010

Syndicat La Glissoire

13, rue Basse, 77130 Marolles sur Seine

syndicat.laglissoire@gmail.com

Monsieur Le Directeur
Port Autonome de DUNKERQUE

Objet : Incidents au quai de la SICA

Monsieur Le Directeur,

De nombreux problèmes sont à déplorer lors des opérations de déchargement des péniches pour les Ets SICA avec les équipes de manutention sur ce quai. Par ailleurs, de grandes difficultés sont rencontrées en matière de respect des règles existantes pour l'indemnisation des heures de nuit et des surestaries.

Le dernier en date s'est produit vers 23h30 ce mardi 7 Septembre 2010 au cours du déchargement en blé de la péniche « Drakkar » dans laquelle un agent de manutention utilisait un « BOBCAT » avec lequel il tapait à cœur joie dans les parois de la cale du bateau, endommageant des membrures et déformant une caisse de pompage.

Malgré la demande du batelier, ce rodéo continuait, et cet agent a envoyé promener vertement le batelier en lui expliquant qu'il faisait comme il l'entendait, accompagnant son refus de quelques propos disgracieux. Le ton est monté et le batelier est descendu dans la cale pour sortir virilement cet agent de son engin. Ce dernier, une fois remonté sur le quai, a invité le batelier à venir lui démontrer qu'il était un homme : bref, cela s'est terminé par une bousculade. Les personnes sur place dont un confrère batelier les ont séparé.

Dans les semaines précédentes des incidents de même nature se sont répétés :

- Un jeune confrère du bateau Bella Vista s'est vu accuser d'avoir volé une pelle qui lui avait été donnée par un docker en remplacement de la pelle du bord qu'il avait lui-même cassée.
- Mr MOLIN de la Sté Prostock-Uneal m'a rapporté que ce même confrère aurait volé une échelle du port qui, dans les faits avait été oubliée en fin de manutention dans la cale de sa

péniche par l'équipe en place : Il avait banalement restitué cette échelle au tour suivant à ceux qui étaient là.

- *Un confrère qui téléphone le vendredi pour demander à quel moment il doit venir à quai pour décharger s'entend répondre qu'il aura les ordres Lundi à 9h et doit se mettre au poste d'attente près de l'écluse de Mardyck. Il s'aperçoit qu'un autre bateau arrivé bien après lui dans le port est déchargé le Lundi à 6h00.*
- *Un autre, en manutention à la grue voit son déchargement interrompu à 22h et doit attendre 2h00 du matin pour venir remplacer son collègue en déchargement à l'aspirateur pour sortir les 15 tonnes qui restent sur les 900 qu'il venait livrer.*
- *Un autre est bloqué tout un dimanche avec 300 tonnes dans le bateau sur les 2000 qu'il vient livrer parce qu'on a trainé autant que faire se pouvait le Samedi afin de ne pas le terminer.*

Les mesquineries de cette nature sont quotidiennes : sans aucune raison, et sans avertir le batelier, on interrompt la manutention, on impose des déplacements d'un quai à l'autre,...ces équipes de manutention agissent avec le plus grand mépris du transporteur et se comportent en véritables dictateurs avec l'appui total du destinataire (SICA), de la Société de manutention (BARA), des donneurs d'ordre (CARGILL, CFNR, UNEAL...) qui utilisent tous ces incidents pour « punir » les bateliers qui osent protester :

- *C'est ainsi que notre collègue du Bella Vista s'est vu exclu par CARGUILL des rotations pour lesquelles il était prévu,*
- *De la même façon, notre collègue du Drakkar se trouve aujourd'hui interdit de chargement par UNEAL en accord avec CFNR à Aire sur la Lys alors qu'il était affrété pour encore 2 rotations : il lui avait été conseillé par CFNR d'aller présenter ses excuses et de se tenir tranquille jusqu'à Lundi prochain, mais il a eu l'outrecuidance d'aller déposer une plainte à la gendarmerie d'Aire sur la Lys pour dire qu'il n'appréciait pas les actes de vandalisme exercés contre son matériel de travail par le manutentionnaire et qu'il n'acceptait pas les insultes et provocations à son encontre.*

En fait, il est PUNI comme un gamin et mis au coin les mains sur la tête. Visiblement, les relations professionnelles et commerciales de tous ces acteurs qui gravitent autour du port de Dunkerque sont empreintes d'une énorme dose de mépris à l'égard des transporteurs par eau et s'accompagnent d'actes qui présentent un caractère dangereux et destructeur tout en ne respectant pas les règles élémentaires en matière d'indemnisation des temps d'attente et de déchargement nocturne.

Nous transmettons ce courrier à fins d'enquêtes :

- *A Mr le procureur de la République*
- *A la DGCCRF*
- *A l'inspection du travail*
- *A la Préfecture*
- *Au Syndicat des Dockers*
- *A la caisse des Dockers*

Enfin, nous vous demandons, Monsieur le Directeur, d'organiser sous votre autorité une réunion de tous les acteurs économiques qui gravitent autour de votre port et qui utilisent les services des péniches afin de redéfinir les règles qui s'appliquent et éviter ainsi que de tels incidents se perpétuent. Nous souhaitons évidemment être intégrés à cette démarche et demandons à ce que la Chambre Nationale de la Batellerie Artisanale y soit associée.

Pour l'immédiat, nous vous demandons d'inviter les acteurs précités à lever l'interdiction de séjour qu'ils ont décrété à l'encontre de notre confrère afin d'éviter tout débordement.

Le bureau de La Glissoire

**Il y a quelque chose de honteux dans le comportement de ces gens là :
Signalez nous tous les exemples comparables pour les dénoncer.**

Le 17 Septembre s'engagent au Ministère les travaux sur la refonte des contrats types : c'est le moment où jamais de nous dire ce que vous souhaitez voir figurer dans les règles qui régiront demain les rapports entre Bateliers, Affréteurs et Chargeurs afin de mettre un terme à toutes ces pratiques nauséabondes, dignes des sociétés les plus reculées.